



## **CONSEIL DES COMMISSAIRES**

### **EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 18 juin 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente.

#### **CC 2019-06-4115      TARIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* prévoit la détermination annuelle de la tarification;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

**QUE** la tarification concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation pour l'année scolaire 2019-2020 soit la suivante :

- un taux fixe de 4,40 \$ par déplacement de 5 kilomètres et moins, soit 10 kilomètres et moins pour l'aller et le retour, du centre administratif, de l'école ou du centre;
- un taux de 0,44 \$ par kilomètre pour les frais de déplacement auquel s'ajoutent 0,05 \$ par kilomètre lorsqu'il y a covoiturage;
- 49 \$ par jour pour les frais de repas, soit 10 \$ pour le déjeuner, 17 \$ pour le dîner et 22 \$ pour le souper à l'intérieur du territoire;
- 54 \$ par jour pour les frais de repas, soit 10 \$ pour le déjeuner, 17 \$ pour le dîner et 27 \$ pour le souper à l'extérieur du territoire;
- une allocation de 30 \$ par jour pour les frais d'hébergement sans présentation de reçu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme,  
Rivière-du-Loup, le 19 juin 2019

Le secrétaire général,

Eric Choinière